

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE DU MALI

SOMMAIRE

DECRETS

Décret n°2025-0680/PT-RM du 7 octobre 2025 portant cessation de l'état de militaire d'un personnel Officier général de l'Armée de Terre.....**page 2**

Décret n°2025-0681/PT-RM du 7 octobre 2025 portant cessation de l'état de militaire d'un personnel Officier général de l'Armée de l'Air.....**page 2**

Décret n°2025-0682/PT-RM du 7 octobre 2025 portant cessation de l'état de militaire d'un personnel Officier de la Direction du Génie militaire.....**page 3**

Décret n°2025-0683/PT-RM du 7 octobre 2025 portant cessation de l'état de militaire d'un personnel Officier de l'Armée l'Air.....**page 3**

Décret n°2025-0684/PT-RM du 7 octobre 2025 portant cessation de l'état de militaire d'un personnel Officier de la Garde nationale du Mali.....**page 4**

Décret n°2025-0685/PT-RM du 7 octobre 2025 portant cessation de l'état de militaire d'un personnel Officier de la Direction du Matériel, des Hydrocarbures et du Transport des Armées.....**page 4**

Décret n°2025-0686/PT-RM du 7 octobre 2025 portant cessation de l'état de militaire d'un personnel Officier de l'Armée de Terre.....**page 5**

Décret n°2025-0687/PT-RM du 7 octobre 2025 portant cessation de l'état de militaire d'un personnel Officier de la Direction centrale du Service de Santé des Armées.....**page 5**

Décret n°2025-0688/PT-RM du 7 octobre 2025 portant cessation de l'état de militaire d'un personnel Officier de l'Armée de Terre.....**page 5**

Décret n°2025-0689/PT-RM du 7 octobre 2025 portant cessation de l'état de militaire d'un personnel Officier de l'Armée de Terre.....**page 6**

Décret n°2025-0690/PT-RM du 7 octobre 2025 portant cessation de l'état de militaire d'un personnel Officier de la Direction du Génie militaire.....**page 6**

ARRETE

Arrêté n°2025-4620/MDAC-SG du 8 octobre 2025 portant cessation de l'état de militaire d'un personnel Sous- officier de l'Armée de l'Air.....**page 7**

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRETS

DECRET N°2025-0680/PT-RM DU 7 OCTOBRE 2025 PORTANT CESSATION DE L'ETAT DE MILITAIRE D'UN PERSONNEL OFFICIER GENERAL DE L'ARMEE DE TERRE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant Statut général des Militaires ;

Vu le Procès-verbal du Conseil d'Enquête, en date du 06 octobre 2025,

DECRETE :

Article 1^{er} : Le Général de Brigade **Abass DEMBELE**, de l'Armée de Terre, est radié des effectifs des Forces Armées et de Sécurité, par mesures disciplinaires, à compter de la date de signature du présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 7 octobre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

DECRET N°2025-0681/PT-RM DU 7 OCTOBRE 2025 PORTANT CESSATION DE L'ETAT DE MILITAIRE D'UN PERSONNEL OFFICIER GENERAL DE L'ARMEE DE L'AIR

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant Statut général des Militaires ;

Vu le Procès-verbal du Conseil d'Enquête, en date du 06 octobre 2025,

DECRETE :

Article 1^{er} : Le Général de Brigade Néma SAGARA, de l'Armée de l'Air, est radié des effectifs des Forces Armées et de Sécurité, par mesures disciplinaires, à compter de la date de signature du présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 7 octobre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**DECRET N°2025-0682/PT-RM DU 7
OCTOBRE 2025 PORTANT CESSATION
DE L'ETAT DE MILITAIRE D'UN
PERSONNEL OFFICIER DE LA
DIRECTION DU GENIE MILITAIRE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,
CHEF DE L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant Statut général des Militaires ;

Vu le Procès-verbal du Conseil d'Enquête de l'intéressé, en date du 06 octobre 2025,

DECRETE :

Article 1^{er} : Le Lieutenant-colonel Amadou KEITA, de la Direction du Génie militaire, est radié des effectifs des Forces Armées et de Sécurité, par mesures disciplinaires, à compter de la date de signature du présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 7 octobre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**DECRET N°2025-0683/PT-RM DU 7
OCTOBRE 2025 PORTANT CESSATION
DE L'ETAT DE MILITAIRE D'UN
PERSONNEL OFFICIER DE L'ARMEE
L'AIR**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,
CHEF DE L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant Statut général des Militaires ;

Vu le Procès-verbal du Conseil d'Enquête de l'intéressé, en date du 06 octobre 2025,

DECRETE :

Article 1^{er} : Le Lieutenant-colonel Saybou KEITA, de l'Arme de l'Air, est radié des effectifs des Forces Armées et de Sécurité, par mesures disciplinaires, à compter de la date de signature du présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 7 octobre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

DECRET N°2025-0684/PT-RM DU 7 OCTOBRE 2025 PORTANT CESSATION DE L'ETAT DE MILITAIRE D'UN PERSONNEL OFFICIER DE LA GARDE NATIONALE DU MALI

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,
CHEF DE L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant Statut général des Militaires ;

Vu le Procès-verbal du Conseil d'Enquête de l'intéressé, en date du 30 septembre 2025,

DECRETE :

Article 1^{er} : Le Lieutenant-colonel **Moro SIDIBE**, de la Garde nationale du Mali, est radié des effectifs des Forces Armées et de Sécurité, par mesures disciplinaires, à compter de la date de signature du présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 7 octobre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

DECRET N°2025-0685/PT-RM DU 7 OCTOBRE 2025 PORTANT CESSATION DE L'ETAT DE MILITAIRE D'UN PERSONNEL OFFICIER DE LA DIRECTION DU MATERIEL, DES HYDROCARBURES ET DU TRANSPORT DES ARMEES

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,
CHEF DE L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant Statut général des Militaires ;

Vu le Procès-verbal du Conseil d'Enquête de l'intéressé, en date du 02 octobre 2025,

DECRETE :

Article 1^{er} : Le Lieutenant-colonel **Mamadou dit Tiécoro DIARRA**, de la Direction du Matériel, des Hydrocarbures et du Transport des Armées, est radié des effectifs des Forces Armées et de Sécurité, par mesures disciplinaires, à compter de la date de signature du présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 7 octobre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

DECRET N°2025-0686/PT-RM DU 7 OCTOBRE 2025 PORTANT CESSATION DE L'ETAT DE MILITAIRE D'UN PERSONNEL OFFICIER DE L'ARMEE DE TERRE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;
Vu la Charte de la Transition, révisée ;
Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;
Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant Statut général des Militaires ;
Vu le Procès-verbal du Conseil d'Enquête de l'intéressé, en date du 30 septembre 2025,

DECRETE :

Article 1^{er} : Le Lieutenant-colonel **Baba DEMBELE**, de l'Armée de Terre, est radié des effectifs des Forces Armées et de Sécurité, par mesures disciplinaires, à compter de la date de signature du présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 7 octobre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

DECRET N°2025-0687/PT-RM DU 7 OCTOBRE 2025 PORTANT CESSATION DE L'ETAT DE MILITAIRE D'UN PERSONNEL OFFICIER DE LA DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTE DES ARMEES

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;
Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant Statut général des Militaires ;

Vu le Procès-verbal du Conseil d'Enquête de l'intéressé, en date du 02 octobre 2025,

DECRETE :

Article 1^{er} : Le Lieutenant-colonel **Soungalo DIOP**, de la Direction centrale du Service de Santé des Armées, est radié des effectifs des Forces Armées et de Sécurité, par mesures disciplinaires, à compter de la date de signature du présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 7 octobre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

DECRET N°2025-0688/PT-RM DU 7 OCTOBRE 2025 PORTANT CESSATION DE L'ETAT DE MILITAIRE D'UN PERSONNEL OFFICIER DE L'ARMEE DE TERRE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;
Vu la Charte de la Transition, révisée ;
Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;
Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant Statut général des Militaires ;
Vu le Procès-verbal du Conseil d'Enquête de l'intéressé, en date du 30 septembre 2025,

DECRETE :

Article 1^{er} : Le Capitaine **Mohamed OUATTARA**, de l'Armée de Terre, est radié des effectifs des Forces Armées et de Sécurité, par mesures disciplinaires, à compter de la date de signature du présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 7 octobre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**DECRET N°2025-0689/PT-RM DU 7
OCTOBRE 2025 PORTANT CESSATION
DE L'ETAT DE MILITAIRE D'UN
PERSONNEL OFFICIER DE L'ARMEE
DE TERRE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,
CHEF DE L'ETAT,**

Vu la Constitution ;
Vu la Charte de la Transition, révisée ;
Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;
Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant Statut général des Militaires ;
Vu le Procès-verbal du Conseil d'Enquête de l'intéressé, en date du 30 septembre 2025,

DECRETE :

Article 1^{er} : Le Capitaine **Sékou Amadou FANE**, de l'Armée de Terre, est radié des effectifs des Forces Armées et de Sécurité, par mesures disciplinaires, à compter de la date de signature du présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 7 octobre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**DECRET N°2025-0690/PT-RM DU 7
OCTOBRE 2025 PORTANT CESSATION
DE L'ETAT DE MILITAIRE D'UN
PERSONNEL OFFICIER DE LA
DIRECTION DU GENIE MILITAIRE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,
CHEF DE L'ETAT,**

Vu la Constitution ;
Vu la Charte de la Transition, révisée ;
Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;
Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant Statut général des Militaires ;
Vu le Procès-verbal du Conseil d'Enquête de l'intéressé, en date du 06 octobre 2025,

DECRETE :

Article 1^{er} : Le Capitaine **Magassi TOUNKARA**, de la Direction du Génie militaire, est radié des effectifs des Forces Armées et de Sécurité, par mesures disciplinaires, à compter de la date de signature du présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 7 octobre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

ARRETE**ARRETE N°2025-4620/MDAC-SG DU 8 OCTOBRE 2025 PORTANT CESSATION DE L'ETAT DE MILITAIRE D'UN PERSONNEL SOUS- OFFICIER DE L'ARMEE DE L'AIR**

LE MINISTRE DE LA DEFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant Statut général des Militaires ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu la Lettre n°01119/CEMGA/CAB du 07 octobre 2025 ;

Vu le Procès-verbal de Conseil de discipline de l'intéressé en date du 1^{er} octobre 2025,

ARRETE :

Article 1^{er} : Il est mis fin au contrat du **Sergent-chef Boucary KRACODIO Mle 11960** de l'Armée de l'Air, par mesures disciplinaires.

Article 2 : L'intéressé est radié des effectifs des Forces Armées et de Sécurité à compter de la date de signature.

Article 3 : Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Bamako, le 8 octobre 2025

Le ministre,

Général de Corps d'Armée Sadio CAMARA